



Engagement-Respect-Compétences  
Porter secours, notre mission !

# REJOIGNEZ



## LA SOUS-DIRECTION DE LA SANTÉ DES SAPEURS - POMPIERS

MÉDECINS, INFIRMIERS, PSYCHOLOGUES, VÉTÉRINAIRES,  
PHARMAICIENS, KINÉSITHÉRAPEUTES, EXPERTS ...

### CONTACTEZ-NOUS !

✉ contact@sdis65.fr

📞 05 62 38 18 00

🌐 [www.sapeurs-pompiers65.fr](http://www.sapeurs-pompiers65.fr)

### SUIVEZ-NOUS



# EN APPRENDRE UN PEU PLUS SUR LA SOUS DIRECTION DE LA SANTÉ...

## 1 LES MISSIONS

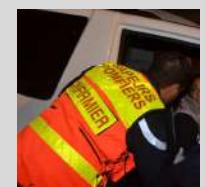
### MÉDECINS / INFIRMIERS / PSYCHOLOGUES / PHARMACIENS ...

- Médecine professionnelle et d'aptitude des SP.
- Conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité.
- Surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers (SP).
- Soutien sanitaire des interventions des services d'incendie et de secours et soins d'urgence aux sapeurs-pompiers.
- Aide médicale d'urgence.
- Cellule médico-psychologique.
- Participation à la formation des sapeurs-pompiers au secours à personnes.
- Surveillance de l'état de l'équipement médico-sécuriste de la sous-direction de la santé.

### VÉTÉRINAIRE

- Gestion opérationnelle des interventions de captures d'animaux dangereux
- Médicalisation des animaux blessés.

### ET BIEN D'AUTRES MISSIONS ...



## 2 LES CONDITIONS D'ACCÈS

AU SEIN DE LA SOUS-DIRECTION DE LA SANTÉ, LES SAPEURS-POMPIERS SONT PROFESSIONNELS OU VOLONTAIRES MAIS DANS TOUS LES CAS CE SONT DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ.

**Pour pouvoir intégrer la sous-direction de la santé du SDIS des Hautes-Pyrénées en tant que sapeur-pompier volontaire (médecins, pharmaciens, vétérinaires, psychologues, ou infirmiers), il faut :**

- Remplir les conditions générales d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.
- Pouvoir justifier du diplôme d'État de la profession correspondante, et inscrit à l'ordre national de leur profession.

**Pour être sapeur-pompier professionnel de la sous-direction de la santé (médecin, pharmacien, infirmier), il faut :**

- Être titulaire du diplôme adéquat.
- Être inscrit sur la liste nationale d'aptitude (valable 4 ans), après l'obtention du concours sur titres comprenant également un entretien avec un jury.

### Rappel des principales conditions d'engagement d'un sapeur-pompier volontaire:

- ✓ avoir minimum 16 ans
- ✓ remplir les conditions d'aptitudes médicales et physiques
- ✓ jouir de ses droits civiques
- ✓ absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions